

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 1

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FRANÇAISE

L'enseignement militaire supérieur français

L'enseignement militaire supérieur français comporte trois degrés.

A l'échelon inférieur se trouvent les Ecoles, où sont formés dans la technique de l'état-major des officiers, du grade de capitaine en principe, déjà confirmés dans l'expérience de leur arme propre, et destinés à devenir les auxiliaires du commandement :

- *Ecole d'Etat-Major* (pour l'armée de terre),
- *Cours technique d'Etat-Major* (pour l'armée de l'air).

Les marins, eux, n'ont pas d'école correspondante, ils suivent éventuellement les cours de spécialité « état-major ».

Au-dessus ce sont les Ecoles de guerre, qui préparent à l'exercice du commandement et s'adressent à des officiers supérieurs :

- *Ecole supérieure de guerre* (pour l'armée de terre),
- *Ecole de guerre aérienne*,
- *Ecole de guerre navale*.

Les cours de l'Ecole de guerre terrestre durent deux années ; les autres un an seulement.

Au début de la deuxième année pour les terrestres, à l'issue de leurs cours pour les marins et les aviateurs, les élèves des trois écoles sont réunis durant trois mois dans un cycle commun, dénommé « Cours supérieur inter-armées » où sont étudiées les opérations combinées.

Dans le cadre de l'armée de l'air, les deux écoles aériennes sont groupées sous une même direction dans un « Centre d'enseignement supérieur aérien ».

Dans le cadre de l'armée de terre, un organisme particulier, *l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique* forme des officiers spécialisés dans la recherche scientifique d'ordre militaire et les études relatives aux matériels.

Enfin, au troisième degré, dépendant non plus des différents secrétariats d'Etat aux Forces armées (Guerre — Marine ou Aviation)

mais du ministre de la Défense nationale lui-même, un récent *Institut des Hautes Etudes de Défense nationale* est chagré d'informer, en même temps qu'une minorité d'officiers de grades élevés, un certain nombre de personnalités civiles, sur les grands problèmes de tous ordres que posent la défense et la sécurité d'un pays, et de leur donner la possibilité d'en rechercher en commun les solutions les plus modernes.

A l'Institut des hautes études de Défense nationale

Le 29 novembre dernier, dans le cadre de l'Ecole militaire de Paris, vient de s'ouvrir la première session du nouvel « Institut des Hautes Etudes de Défense nationale ».

L'enseignement militaire supérieur, dira-t-on, n'était-il pas déjà fortement organisé en France, avec ses Ecoles d'Etat-major, ses Ecoles de guerre terrestre, navale, aérienne, son Cours inter-armées ? Mais tout cela, technique d'état-major, tactique des armes, opérations combinées, stratégie, ce n'est encore que de l'art ou de la science militaire, destinés aux seuls gens de guerre. Or il est apparu qu'avec le développement de ce qu'on nomme la « guerre totale », la défense d'une nation ne peut plus être considérée comme le domaine exclusif des professionnels militaires.

C'est d'ailleurs ce qu'a voulu souligner M. Ramadier, ministre de la Défense nationale, en présidant la séance inaugurale de l'Institut, devant les plus hautes autorités de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation, lorsqu'il a déclaré :

« La démonstration est faite désormais que la guerre n'est plus la chose des militaires. La guerre n'est plus limitée à une technique particulière ; et la technique militaire ne représente plus qu'une petite fraction de l'art de la guerre. »

La défense d'une nation n'est-elle pas devenue une affaire civile, puisque maintenant y sont prépondérants ces facteurs politique, législatif, administratif, économique, financier, scientifique, social, moral, qui doivent, le moment venu, exalter l'effort de résistance du pays ? Cet effort, ce sont certes les militaires qui ont la charge de le mettre en œuvre : ils demeurent l'âme de la guerre ; mais ce sont les civils qui doivent leur en fournir les moyens. Aussi est-il indispensable que les premiers s'accoutument à ne pas rechercher seuls la solution de tous ces problèmes qui engagent la vie de la nation tout entière, et que les seconds prennent conscience des responsabilités nouvelles qui leur échoient.

C'est pourquoi, s'il s'est d'abord donné comme but de faire dans l'esprit de ses « auditeurs » le point des notions de défense nationale et de leur montrer dans quelle voie la politique de la France est engagée en cette matière, le nouvel Institut s'attachera surtout à mettre en contact étroit civils et militaires, de façon à les habituer à travailler en commun à la résolution des mêmes problèmes que la variété d'origine des auditeurs ne peut manquer d'éclairer sous les aspects les plus différents.

Ces auditeurs, en effet, au nombre d'une cinquantaine, proviennent de sources diverses, de l'armée, de l'administration, et du « secteur privé » : 15 officiers de terre, de mer ou de l'air, 25 fonctionnaires détachés de leurs ministères respectifs, à raison de deux ou trois pour les plus importants comme les finances, le commerce et industrie, les affaires étrangères, l'intérieur, ou des grands organismes comme le Conseil d'Etat ou la Cour des comptes, et enfin une dizaine appartenant aux grandes entreprises privées industrielles, commerciales, bancaires. Leur âge moyen ? 40 à 45 ans. Leur rang ? Colonels ou jeunes généraux, hauts fonctionnaires, chefs de services importants ; tous gens de qualité en tout cas, qu'il y avait intérêt à ne pas séparer complètement de leurs fonctions habituelles. Ce qui a conduit le général Mast, ancien Résident de France en Tunisie et actuel directeur de l'Institut, à ne leur demander que trois demi-journées de présence par semaine, samedi après-midi, lundi et mardi matin, tout au long des sept mois, décembre à juin, que vont durer les études.

Celles-ci comportent essentiellement trois sortes de travaux.

A des conférenciers de grande classe, tels le général Revers, chef d'état-major général de l'armée de terre, tels M. Rueff, président de l'Agence internationale des Réparations, l'Institut confiera tout d'abord la tâche de présenter, dans de larges exposés, les problèmes de base, en en montrant tous les aspects, de manière à ouvrir des horizons, à provoquer l'appel des idées, à donner un aliment aux discussions futures. C'est dire qu'il n'est nullement question d'apporter aux auditeurs une doctrine toute faite (qui d'ailleurs n'existe pas). « On vous convie ici, a déclaré M. Ramadier au cours de son allocution, à une collaboration libre. Ce ne sont pas des solutions qui vous seront proposées, mais des sujets d'études. Votre expérience en tirera des conclusions qui ne manqueront pas d'être utiles à la nation. Le gouvernement, les armées, les administrations en tireront profit. »

Ces conclusions seront le fruit des « travaux en comité », où les auditeurs, par groupes de sept ou huit, sous la direction de l'un d'entre eux, mettront toutes les lumières en commun, chacun apportant à l'examen du sujet proposé l'optique professionnelle qui lui est propre. S'agit-il par exemple de cette notion, bien simple à première vue, du service militaire en temps de paix ? Le militaire y verra sans doute une question d'effectifs présents sous les drapeaux et de préparation à la guerre ; le juriste y trouvera matière à lois, décrets et règlements ; le financier pensera aux crédits budgétaires ; le représentant du ministère de l'Education nationale se préoccupera de méthodes d'instruction et d'éducation physique ; celui de la Santé publique, d'hygiène et de soins ; le fonctionnaire du Travail envisagera l'affaire sous l'angle de la sécurité sociale ; pour l'économiste, ce sera un prélèvement de main-d'œuvre...

Les problèmes ainsi mis à l'étude seront dégrossis dans une première séance où chaque auditeur dira son mot, puis approfondis une semaine plus tard dans une séance de discussion, où chacun, ayant réfléchi, reviendra avec des arguments préparés et où les points de vue différents seront exposés et parfois contradictoirement. A l'issue de cette séance, un secrétaire désigné parmi les auditeurs rédigera un résumé de la discussion et des conclusions adoptées en comité. Et ce sont ces résumés qui, après avoir été épluchés et confrontés par le cadre de l'Institut, réparti en quatre sections spécialisées (politique, économique et financière, militaire, d'organisation et législation), serviront de base à une critique d'ensemble, où l'on s'efforcera de dégager quelques principes essentiels.

Une méthode analogue sera employée pour le troisième ordre de travaux, les « cas concrets stratégiques ». Est-il question cette fois d'étudier la préparation d'une expédition de guerre ? Il ne sera pas de trop de réunir, au sein des comités, l'expérience de tous les auditeurs, toutes leurs techniques particulières, pour parvenir à une mise au point des éléments de la mission, des moyens nécessaires, des conditions industrielles et économiques de l'affaire, de ses données « logistiques », de l'organisation des forces et du commandement, des accords diplomatiques à passer avec les gouvernements alliés, etc... Comment les auditeurs de l'Institut ne seraient-ils pas, ce faisant, pénétrés de cette évidence, à savoir que la guerre et la défense d'un Etat sont, au premier chef, l'affaire des civils ?

Le cycle terminé, certains fonctionnaires seront appelés à faire partie de l'Etat-major de la Défense nationale où ils représenteront l'élément civil qui lui manque et qui lui est absolument indispensable. Mais la grande majorité retournera à ses occupations antérieures, où ils ne pourront manquer d'apporter un esprit neuf et une aptitude plus grande à comprendre dans leur ensemble et leur immense complexité les problèmes nationaux.

Il faut enfin espérer que, parmi eux, quelques-uns se voient chargés, par leur administration ou leur entreprise, de diriger ces bureaux « défense nationale », que tous les grands organismes publics ou privés devraient posséder, parce qu'il n'en est pas un seul qui n'ait à participer, de près ou de loin, à l'œuvre commune de la défense du pays.

GEORGES MAREY.

Visite à l'Ecole d'état-major

Le maréchal Joffre définissait par cette boutade sa méthode de commandement : « Ne rien faire, ne rien laisser faire, tout faire faire ». Il est certain que, dès qu'un chef militaire exerce un commandement important, comme celui d'une division, d'un corps d'armée ou d'une armée, il a besoin d'aides pour lui préparer ses ordres, les transmettre et veiller à leur exécution.

En outre, la mise en œuvre et la combinaison d'armes toujours plus nombreuses et plus complexes rendent cette nécessité impérieuse. Un état-major de division avait six officiers en 1914, quatorze en 1939, et seize en 1945. La progression est encore plus nette en comptant tout le personnel qui gravite autour du Q. G. d'une division : cent cinquante en 1914, deux cent soixante et onze en 1939, et trois cent soixante deux en 1945. Cette inflation n'est pas seulement propre aux états-majors militaires, c'est un fait général facile à contrôler dans le personnel de direction des grandes sociétés industrielles.

Le commandement d'une grande unité dépassant les forces d'un seul homme, il faut constituer, autour du chef, une équipe pour l'assister. La formation d'équipiers interchangeables, c'est-à-dire d'officiers d'état-major, a toujours été une préoccupation dominante dans toutes les armées. Une des premières mesures prises par Hitler pour reconstituer la puissance militaire allemande a été la réouverture de l'académie de guerre.

Pendant les hostilités, la longueur des études à cette académie a même été augmentée pour obtenir des officiers d'état-major plus compétents.

Après 1940, en France, les portes de l'Ecole de guerre ont été fermées. La formation des officiers d'état-major étant une nécessité plus que jamais vitale, des cours camouflés furent néanmoins ouverts à Clermont-Ferrand et à Avignon et, après le débarquement en Afrique du Nord, à Rabat et à Alger. L'Ecole d'état-major a pris la succession de ces cours d'abord clandestins, puis officiels après 1942. Elle a pris son nom et son programme actuels en 1945. Elle assure la formation d'officiers pour les rendre capables de tenir un emploi dans un état-major de groupement, de division, ou dans une région militaire du temps de paix.

En 1939, tous les officiers d'état-major, les « brevetés », provenaient de l'Ecole supérieure de guerre. Le stage de technique d'armée en était le prolongement. Enfin, les officiers destinés à de hauts postes passaient par le Centre des hautes études militaires.

Le stage de technique d'armée et le C.H.E.M., que la petite histoire appelait « l'école des maréchaux », n'existent plus. L'Ecole de guerre reconstituée reçoit des commandants et des lieutenants-colonels, étudie la technique d'état-major propre au corps d'armée et à l'armée, les problèmes interarmées, et donne à ses élèves une très forte culture générale. Elle les prépare, en un mot, au haut commandement.

Pour achever le tour des grandes écoles d'enseignement supérieur, il faut encore citer le Collège de défense nationale et d'économie de guerre, dirigé par le général Mast, qui a pris la suite du Collège des hautes études de défense nationale créé par l'amiral Castex peu de temps avant la guerre.

Ce collège étudie les problèmes de défense nationale, problèmes souvent plus civils que militaires (économie de guerre, défense psychologique, protection civile, forces armées, recherche scientifique), les forces armées n'étant plus qu'un des éléments de la défense nationale.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'Ecole d'état-major a récemment ouvert ses portes, des portes toutes neuves, à la dixième promotion. Une aile de l'Ecole militaire l'abrite. Les locaux étaient dans un très mau-

vais état après plusieurs années d'occupation et d'abandon. Il a fallu tout refaire. Les nouveaux stagiaires étrennent un amphithéâtre tout neuf, des salles de cours accueillantes, éclairées par des tubes de néon. Les bureaux sont fraîchement repeints. Quand on sait que les crédits n'ont été donnés longtemps que mois par mois et qu'une dernière tranche est encore attendue, on peut presque crier au miracle.

A moins de demander une interview au général commandant l'Ecole — dans ce cas on reçoit un bienveillant accueil — il n'est pas facile d'être élève. Il faut avoir plus de vingt-huit ans et moins de trente-trois ans, puis passer un concours (épreuves d'histoire, de géographie, de langues, de topographie, de culture générale). Après ce premier barrage, pendant trois mois les admissibles font des stages dans les différents services et armes. Un examen oral contrôle si les candidats les suivent avec profit et en élimine encore quelques-uns. Finalement, il ne reste plus sur les rangs que soixante-dix à quatre-vingts officiers. Quelques officiers étrangers se joignent à eux. Les cours durent une année scolaire, de novembre à juillet.

L'école divise son tableau de travail en quatre rubriques :
Culture militaire et générale.

Education physique et sports.

Tactique (c'est-à-dire combinaison des armes en vue du combat).

Technique d'état-major.

Il est peu recommandé pour se cultiver de vivre en vase clos. Il est préférable d'être curieux et de voir ce qui se passe chez les autres. Ainsi peut-on organiser les bureaux d'un état-major suivant les méthodes utilisées dans l'industrie. Par l'intermédiaire de l'Ecole nationale d'organisation scientifique du travail, les élèves visiteront des entreprises, soit privées, soit nationales.

La guerre moderne est une guerre de matériel et le potentiel industriel d'une nation est un des éléments essentiels de la défense nationale. Avec des entrepôts de matériel, des ateliers comme ceux de Bourges, ou de grosses usines métallurgiques, les futurs « diplômés » d'état-major auront une vision exacte de l'industrie.

La combinaison des armes pose parfois des problèmes si délicats que, pour les résoudre, des écoles particulières ont dû être créées. Les élèves suivent donc les cours du Centre d'ap-

pui aérien de Mergburg et du Centre des opérations amphibies d'Arzew.

TECHNIQUE D'ÉTAT-MAJOR.

Pour tirer le meilleur rendement d'une grande unité, il ne suffit pas de connaître sa composition ; il faut la faire vivre, la déplacer, la mener au combat. Le maniement de milliers d'hommes est complexe : une division d'infanterie motorisée occupe, au cours de son déplacement, 260 kilomètres de route. Les véhicules défilent pendant huit heures et demie — on comprend alors que la circulation, le stationnement, le ravitaillement obéissent à des règles précises sanctionnées par l'expérience ou établies après de longues mises au point. L'embarquement d'une division par voie ferrée réclame 54 trains, l'officier d'état-major doit tout prévoir, la composition des rames, leur chargement, les horaires, etc.

On acquiert la technique d'état-major dans les livres, en écoutant des conférences et surtout au cours d'exercices pratiques. Un des instructeurs bâtit en détail un thème de manœuvre. Tous les instructeurs se réunissent pour l'étudier, le discuter, et souvent aussi critiquer les solutions envisagées ! On constitue ainsi un dossier pour chaque exercice : une cinquantaine de pages de texte (situation générale des troupes amies et ennemies, ordres des différentes autorités, bulletins de renseignements, notices géographiques ou techniques, etc.), une dizaine de cartes, des croquis. Chaque élève en reçoit un.

L'établissement d'un dossier représente un gros travail et entraîne de lourds frais. Une véritable imprimerie, utilisée du reste par toutes les écoles militaires et l'état-major de l'armée, est installée à l'Ecole militaire. Depuis le 1^{er} janvier, elle a reçu 1518 commandes et consommé sept tonnes de papier. Pour illustrer une notice géographique de théâtre d'opérations, un instructeur avait voulu joindre quelques photographies ! C'était une dépense de 250 000 francs.

La *discussion et l'étude d'un thème* demande près de trois semaines de travail. Il y a toujours des incidents dans l'exécution, au besoin provoqués inopinément. Les salles de cours sont munies de haut-parleurs qui permettent de créer l'ambiance du combat. Les horloges elles-mêmes participent aux exercices. Grâce à un mécanisme spécial, elles indiquent les heures conventionnelles, voire les heures H.

Arriver ainsi à faire travailler jusqu'aux pendules pourrait rapidement conduire au déséquilibre mental ! Le général Chomel, commandant l'École, tient à conserver un judicieux équilibre entre les activités intellectuelles et physiques. Aussi, l'entraînement sportif obligatoire est rendu aussi attrayant que possible par le choix des sports d'élection. Le général Chomel atteint personnellement cet équilibre. Il a longtemps monté en concours hippique. Il a rempli la charge délicate et périlleuse de diriger un centre clandestin de formation d'officiers d'état-major. Dans la Résistance, il a créé la brigade « Charles-Martel », puis il a commandé sur le front de Saint-Nazaire. Il a aussi représenté la France au comité militaire de l'O.N.U. Sa forte personnalité laisse une empreinte sur celles de ses élèves.

Les résultats sont contrôlés au cours du voyage d'état-major qui achève les études. Des états-majors tels qu'ils existeraient en campagne sont constitués, en officiers, en troupes et en matériel. Ils fonctionnent suivant la réalité. Un arbitrage guide les différentes phases du combat et sanctionne d'après les décisions prises par les partis opposés.

Quelques officiers de réserve participent chaque année à ce voyage. C'est aussi pour eux le couronnement de leurs efforts, car l'École d'état-major est de plus le centre de perfectionnement des officiers de réserve du service d'état-major. C'est à l'heure actuelle le seul centre officiel qui poursuit la formation et le perfectionnement des officiers de réserve.

L'École utilise tous les moyens modernes d'instruction. Les séances de cinéma sont nombreuses. Certains films, tournés par le Service cinématographique des armées, comme le déploiement d'un groupe d'artillerie, ou le combat des chars en coopération avec l'infanterie, sont plus instructifs que les meilleures des conférences. On attend aussi des crédits pour installer des salles d'exercice à double action, avec une salle d'arbitrage, munies des moyens de transmissions correspondants. Les exercices pratiques y trouveront un plus grand intérêt.

Ceux qui, machinalement, répètent que les militaires ne sont bons à rien et sont trop contents de leur donner le coup de pied de l'âne, sont invités à visiter l'École d'état-major. Le voile qu'ils ont devant les yeux tomberait.

PIERRE FAVEREAU